

pieds-acres par année à des fins qui seraient profitables à la région des Prairies; et

(mes collègues vous donneront plus tard des détails à ce propos)

b) la définition du mot «consommation» qui est donnée à l'alinéa e) du paragraphe (1) de l'article I du traité soit modifiée de façon à ne pas interdire l'utilisation des eaux qui seraient détournées vers les Prairies à des fins multiples, y compris la production d'énergie électrique à la fois en cours de dérivation et à n'importe quel point du réseau lorsque les eaux détournées constituent un excédent par rapport aux exigences de la consommation.

A titre d'autre solution, nous soutenons qu'il suffirait peut-être pour les gouvernements du Canada et des États-Unis, comme condition de ratification par le Canada, de consentir à un échange de notes, conformément à l'article XIII (1).

L'article XIII (1) prévoit que le Canada et les États-Unis pourront consentir à des dérivations et, si l'on considère que le présent traité, tel qu'il est rédigé, doit être ratifié sans modification et sans autre protocole, je propose donc que la mesure soit prise en vertu du traité, conformément aux dispositions de l'article XIII (1), mais avant la ratification du traité par le Canada qui serait alors plus en mesure de faire cet échange de notes.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Strayer. Est-ce la fin du résumé, monsieur Cass-Beggs?

M. CASS-BEGGS: M. Strayer a terminé son exposé. M. MacNeill vous parlera maintenant des ressources hydrauliques et j'aimerais ensuite revenir sur certaines questions d'ordre technique.

M. J. W. MacNeill (*directeur exécutif de la South Saskatchewan River Development Commission*): Les chapitres trois et six du mémoire traitent de la question de l'approvisionnement et du besoin d'eau dans la région des Prairies; je vais essayer de les résumer aussi brièvement que possible.

A la page 22, nous constatons que le bassin hydrographique formé par les rivières Saskatchewan et Nelson constituent la principale et la seule source d'eau de surface dans la région des Prairies et, à cause du caractère inter-provincial de ce bassin hydrographique, on ne peut étudier le rapport entre l'approvisionnement et le besoin d'eau en Saskatchewan qu'en regard de toute la région des Prairies. En réalité, les renseignements sur lesquels on pourrait se fonder pour calculer exactement les besoins futurs et les approvisionnements sûrs sont assez restreints. Comme nous l'indiquons, les renseignements disponibles portent à conclure que les besoins d'eau de la région des Prairies augmenteront énormément pendant les quelques décennies à venir et, d'ici relativement peu de temps, le réseau de la rivière Saskatchewan ne suffira plus.

A ce chapitre de notre mémoire, au chapitre trois, nous présentons une appréciation essentiellement qualitative de la situation de la demande et des approvisionnements. Plus loin, au chapitre six, nous tentons d'apprécier la situation du point de vue de la quantité, mais nous estimons que ces prévisions sont plutôt prudentes.

A la page 23 de notre mémoire nous faisons remarquer que la plupart des facteurs qui font augmenter l'utilisation de l'eau s'accroissent rapidement. En effet, la population augmente non seulement dans la région des Prairies mais, ce qui est beaucoup plus important, selon nous, dans toutes les parties du monde; les besoins aux fins de l'irrigation, de l'industrie, des divertissements en plein air, de la lutte contre la contamination et de l'énergie, augmentent.